

## **REGLEMENT - Jeu «Fabrique Cubiste»**

L'établissement public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Élysées (ci-après la « La Rmn-Grand Palais »), établissement public national à caractère industriel et commercial, immatriculé au RCS de Paris sous le n° B 692 041 585, dont le siège est situé 254-256 rue de Bercy, 75577 Paris cedex 12, organise dans le cadre de l'exposition Georges Braque du 18 septembre 2013 au 6 janvier 2014 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Fabrique cubiste » ci-après dénommé « le Jeu »).

Bien que le Jeu soit accessible sur l'application mobile Instagram ; le site [www.twitter.com](http://www.twitter.com), les éditeurs de ces plateformes n'interviennent à aucun moment ni dans l'organisation du Jeu, ni dans l'attribution des lots.

### **ARTICLE 1—REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **1.1 Acceptation du règlement**

Le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent règlement avant et au plus tard, au moment de sa participation au Jeu. Le simple fait de participer au Jeu implique donc pour le participant l'acceptation pleine et entière, sans restrictions ni réserves du présent règlement.

La Rmn-Grand Palais se réserve le droit d'exclure de la participation au Jeu et de la déchoir de son droit éventuel à obtenir l'un des lots gagnants toute personne troublant le bon déroulement du Jeu ou ayant un comportement ou des propos qui puissent tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation et l'injure, la vie privée et la contrefaçon ou ayant un caractère obscène, offensant, violent, ou incitant à la violence, politique, raciste ou xénophobe.

#### **1.2 Dépôt et communication du règlement**

Le présent règlement a fait l'objet d'un dépôt auprès de la SCP CHARBIT RUTH ADJOUTE LAURENT, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 MARSEILLE CEDEX 20 et est consultable pendant tout au long du Jeu sur les sites accessibles aux adresses url <http://depotjeux.com> et [www.grandpalais.fr](http://www.grandpalais.fr).

#### **1.3 Conditions de participation**

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus, résidant en France ou à l'étranger à l'exception des salariés et représentant de la Rmn-Grand Palais, de ses partenaires ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille. La participation est strictement nominative.

## ARTICLE 2– PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT DU JEU

### 2.1 Principes du Jeu

Le Jeu consiste pour l'internaute à publier sur son compte Twitter et/ou son compte Instagram une ou plusieurs photos « portrait » et/ou « nature morte » et/ou « paysage » transformée au préalable au moyen de l'application « *La Fabrique Cubiste avec Georges Braque* ».

Chaque semaine, un jury sélectionnera dans chacune des trois catégories concernées (portrait, Paysage et Nature morte) la photographie gagnante.

Les trois gagnants de chaque concours hebdomadaire seront automatiquement sélectionnés pour le grand tirage au sort du 6 janvier 2014 qui désignera un grand gagnant par catégorie (portrait, Paysage et Nature morte).

### 2.2 Comment participer au Jeu?

Pour participer au concours hebdomadaire, il suffit :

1. De posséder un compte sur Instagram et / ou Twitter ouvert au public ;
2. De sélectionner une ou plusieurs de ses photos représentant un portrait, paysage ou nature morte et de la/les modifier au moyen de l'application mobile « *La Fabrique Cubiste avec Georges Braque* » téléchargeable gratuitement sur le site [www.grandplais.fr](http://www.grandplais.fr) et de la/les légendrer des mentions suivantes : « #jeubraque » suivi de « #paysage » « #naturemorte » ou « #portrait » (selon la catégorie choisie) et de la mention du compte «grandpalais\_RMN» (ex : pour une photo concernant la catégorie portrait : « #jeubraque#portrait@grandpalais\_RMN »)
3. Puis de la/les poster sur son(es) comptes Instagram et / ou Twitter.

Chaque participant est libre de poster autant de photos qu'il le souhaite.

#### **Attention, ne sera pas acceptée:**

- Toute photo qui n'aura pas au préalable été modifiée au moyen de l'application mobile « *La Fabrique Cubiste avec Georges Braque* »
- Toute photo qui ne contient pas l'une des mentions obligatoires énoncées à l'article 2.2 ;
- Toute photo qui serait contraire aux dispositions de l'article 5 du Règlement ;
- Toute photo qui a déjà été postée l'une des semaines précédentes
- Toute photo postée après la date limite du 2 janvier 2014
- 

### 2.3 Critères de sélection des photos et composition du Jury

#### ➤ *Modalités de sélection des photos*

Les trois gagnants hebdomadaires sont ceux dont la photo répondra au plus près, dans la catégorie concernée (portrait/paysage/nature morte), aux trois critères suivants: originalité dans l'utilisation de l'application (nombre de filtres par ex ), inventivité et harmonie des formes et des couleurs

#### *Composition du Jury*

Le jury est composé de 3 membres du service multimédia : le responsable de l'activité web, la chargée de projet multimédia et enfin le chef de projet culturel et médiation.

#### 2.4 Tirage au sort

Les gagnants de chaque concours hebdomadaire seront automatiquement sélectionnés pour le grand tirage au sort du 6 janvier 2014 qui désignera un grand gagnant dans chacune des trois catégories (portrait, paysage et nature morte).

### ARTICLE 3 – DOTATION ET LOTS

#### 3.1 Lots attribués lors de chaque concours hebdomadaire

Chaque gagnant à l'un des concours hebdomadaire se verra remettre le lot suivant: 1 billet d'entrée à l'exposition George Braque d'une valeur de 12 euros, , qui consiste en laissez-passer individuel et coupe file valables jusqu'au 6 janvier 2014 inclus. Les billets d'entrée ne comprennent pas d'autres prestations que celles décrites ci-dessus, notamment des visites conférences.

La valeur totale de tous les lots remis à l'occasion du concours hebdomadaire est de 540 euros TTC

#### 3.2 Lots attribués dans le cadre du tirage au sort final

Les 3 grands gagnants au tirage au sort se verront remettre chacun les trois lots suivants :

- un Catalogue de l'Exposition Georges Braque d'une valeur de 45 euros TTC;
- un DVD de l'exposition Georges Braque d'une valeur de 19 euros TTC, et
- une carte Sésame d'une valeur de 94,00 euros TTC.

La valeur totale de tous les lots remis dans le cadre du tirage au sort est de 474.00 euros TTC.

**3.3 Les lots mis en jeu sont non cessibles, non modifiables, non échangeables et non remboursables.** Toutefois, en cas de force majeure, ou de fait d'un tiers, la Rmn-Grand Palais se réserve le droit de remplacer chaque lot par un produit ou un service d'une valeur équivalente.

### ARTICLE 4 – DESIGNATIONS DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

#### 4.1 Désignation des gagnants

##### ➤ *Concours hebdomadaire*

Le jury se réunira le jeudi de chaque semaine pendant toute la durée du Jeu à compter du 26 septembre 2013 et jusqu'au 6 janvier 2014 inclus. Ils sélectionnera chaque jeudi, sur la base des trois critères spécifiés à l'article 2.3., un gagnant dans chacune des trois catégories concernées (Portrait/Paysage/Nature morte).

Les noms des trois gagnants au concours hebdomadaire seront publiés chaque vendredi sur la Fan Page Facebook et sur le compte Instagram du Grand Palais. Les gagnants seront également informés par e-mail.

##### ➤ *Tirage au sort*

Le Jeu sera arrêté le 06 janvier 2014 au soir et les noms des trois grands gagnants au tirage au sort seront publiés sur la Fan Page Facebook et sur le compte Instagram du Grand Palais le 10 janvier 2014. Les grands gagnants seront également informés par e-mail.

#### 4.2 Remise des lots

Chaque gagnant reçoit un message personnel sur son compte Twitter et/ou sur son compte Instagram de la part du Grand Palais lui annonçant son lot et lui demandant de transmettre par e-mail à l'adresse e-mail « [webmaster@rmn.fr](mailto:webmaster@rmn.fr) ». ses nom, prénom, et adresse postale.

Le lot sera expédié au gagnant, aux frais de la Rmn-Grand Palais, dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à partir de la date d'envoi de son e-mail de confirmation par le gagnant.

**Attention - En cas de non-attribution du lot du fait de coordonnées postales erronées ou incomplètes données par le gagnant, ou encore du fait de l'absence d'envoi d'e-mail de confirmation par le gagnant , le gagnant concerné perdra le bénéfice de son lot , sans que la responsabilité de la Rmn-Grand Palais ne puisse être engagée, et qu'aucun dédommagement d'aucune sorte ne puisse être réclamé.**

#### 4.3 Publication des noms, prénoms et photos des gagnants

Du fait de leur participation au Jeu et de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Rmn-Grand Palais à publier sur la Fan Page Facebook du Grand Palais, Twitter.com, Tumblr.com et Instagram.com leurs nom et prénom, pseudonyme et leur ville de résidence ainsi que leur(s) photo(s) gagnante(s), sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

### **ARTICLE 5 : REFUS DE PHOTOS**

Pour être admises au concours hebdomadaire, puis pour être susceptible d'être publiées, les photos des participants doivent être des créations strictement personnelles et originales au sens du droit d'auteur; à ce titre, les photos ne devront pas contenir d'emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit. Les photos postées ne devront également rien contenir qui puisse tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation et l'injure, la vie privée et la contrefaçon ou à caractère obscène, offensant, violent, ou incitant à la violence, politique, raciste ou xénophobe et, de manière générale, ne devront contenir aucun contenu contraire aux lois et règlements en vigueur, aux droits des personnes et aux bonnes mœurs. A ce titre, chaque participant est responsable de la photo déposée dans le cadre du Jeu et déclare en être le seul et unique auteur.

La Rmn-Grand Palais se réserve le droit de demander la suppression de toute photo postée dans le cadre du Jeu qui, soit contreviendrait aux engagements mentionnés ci-dessus, soit tomberait sous le coup de la loi ou qu'elle jugerait inacceptable. TOUT ELEMENT SUSPECT ENTRAINERA LA NULLITE DE LA PARTICIPATION AU JEU.

## **ARTICLE 6– SANCTIONS ET POURSUITES EN CAS DE FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE**

Tout participant qui aura tenté de frauder ou fraudé le Jeu se verra exclu définitivement et se lots se verront définitivement perdus.

En outre, la Rmn-Grand Palais se réserve le droit de poursuivre en justice les fraudeurs afin de continuer à faire respecter le principe du Jeu.

## **ARTICLE 7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION DE PARTICIPATION AU JEU FACTURES A LA DUREE**

Les frais de connexion ne font pas l'objet d'un remboursement en cas de forfait (ADSL, câble, liaisons satellites).

Pour les participants utilisant un abonnement Internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion, les frais de connexion Internet engagés par les participants pour jouer seront remboursés par virement bancaire sur simple demande écrite effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessous :

**Réunion des musées nationaux - Grand Palais**  
**Sous-direction du Numérique**  
**JEU *Braquez- moi***  
**254/256 rue de Bercy 75012 Paris**

Toutefois, seules seront acceptées les demandes formulées avant le 10 février 2013 et comportant clairement : 1/ les nom, prénom et adresse complète du participant, 2/ un RIB ou un RIP indiquant clairement les nom, prénom et adresse complète du participant et 3/ une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique ou du fournisseur d'accès, faisant apparaître les dates et heures de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant.

Le remboursement des frais de connexion Internet est limité à sept (7) minutes par participant et par foyer.

Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

## **ARTICLE 8 – MODIFICATION DU JEU**

La Rmn-Grand Palais se réserve le droit d'écourter ou de prolonger la durée du Jeu, de modifier, voire d'annuler celui-ci en cas de force majeure ou de fait d'un tiers, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

## **ARTICLES 9 - RECLAMATIONS ET RESPONSABILITES**

Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées 254-256, rue de Bercy .  
75577 Paris cedex 12 . France T+33 (0)1 40 13 48 00 . F+33 (0)1 40 13 44 00 Etablissement public industriel et commercial /  
APE 9102Z / RCS Paris B692 041 585 / SIRET 692 041 585 00583 / TVA FR 11 692 041 585

## 8.1 Réclamations

Toute réclamation relative à cette opération ne pourra être prise en compte passé le délai de 15 jours à compter du 6 janvier 2014, date à laquelle le résultat du classement final sera notamment affiché sur la Fan Page Facebook de la Rmn-Grand Palais.

Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante :

**Réunion des musées nationaux - Grand Palais**  
**Sous-direction du Numérique**  
**JEU « *Fabrique cubiste* » -**  
**254/256 rue de Bercy 75012 Paris**

Il est convenu entre le participant et la Rmn-Grand Palais que seules les données sauvegardées sur les systèmes informatiques de la Rmn-Grand Palais ont force probante quant aux éléments de connexions et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Le Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis au droit français.

## 8.2 Responsabilités

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Rmn-Grand Palais décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se font sous leur entière responsabilité. La Rmn-Grand Palais ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de sa part. La Rmn-Grand Palais se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La Rmn-Grand Palais fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. Elle pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance,

Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées 254-256, rue de Bercy .  
75577 Paris cedex 12 . France T+33 (0)1 40 13 48 00 . F+33 (0)1 40 13 44 00 Etablissement public industriel et commercial /  
APE 9102Z / RCS Paris B692 041 585 / SIRET 692 041 585 00583 / TVA FR 11 692 041 585

interrompre l'accès au site et au Jeu. LaRmn-Grand Palais ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

La Rmn-Grand Palais ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

#### **ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES ET COOKIES**

Les données personnelles des participants collectées dans le cadre du Jeu sont conservées et utilisées par la Rmn-Grand Palais pour le bon fonctionnement du Jeu, à l'exclusion de tout usage commercial. Ces données ne sont pas communiquées à des tiers.

Conformément à la loi "Informatique et Liberté " du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'adresse suivante : [webmaster@rmngp.fr](mailto:webmaster@rmngp.fr)

Les participants sont informés qu'en accédant à la Fan Page Facebook de la Rmn-Grand Palais, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ces cookies ne sont pas destinés à collecter des informations personnelles sur le profil ou le comportement du participant. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

#### **ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le comptes Facebook, Tumblr ; Instagram et Twitter de la Rmn-Grand Palais ainsi que l'ensemble de ses composantes, notamment les photographies, textes, images animées, éléments graphiques, illustrations, sons, vidéos, logiciels, bases de données, marques et autres signes distinctifs, sont protégés par la législation française sur la propriété intellectuelle. En conséquence, toute reproduction, représentation, utilisation, mise à disposition ou modification du site du Jeu et/ou de ses composantes, en tout ou partie, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans l'accord préalable et écrit de la Rmn-Grand Palais, de leurs titulaires, de leurs auteurs ou ayants droit.